ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐃᓗᓯᓕᓇᓂᕐᒧᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ
RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU NUNAVIK
NUNAVIK REGIONAL BOARD OF HEALTH AND SOCIAL SERVICES

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LA RRSSSN SE FAIT ENTENDRE DURANT LA COMMISSION VIENS

Kuujjuaq, le 21 février 2018 – C'est durant la Commission Viens, le 12 février dernier, que les membres de la direction de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik (RRSSSN) ont témoigné des discriminations affectant les Nunavimmiut.

Les employés embauchés localement, en majorité des Inuits, ne bénéficient pas des mêmes avantages que les employés embauchés à plus de 50 km de leur lieu de résidence, rendant ainsi le réseau de la santé et des services sociaux peu attractif et peu compétitif, en plus de ne pas respecter la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ)

Afin de résorber cette iniquité, la RRSSSN travaille avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et a proposé un projet pilote comprenant :

- La création de deux titres d'emplois basés sur l'expérience de travail et spécifiquement réservés aux Bénéficiaires de la CBJNQ.

- L'attribution de bénéfices similaires à ceux des employés embauchés à plus de 50 km de leur lieu de résidence.

La mise en place de ce projet pilote permettrait de favoriser l'attraction et la rétention d'employés inuits pour combler les postes vacants du réseau de la santé et des services sociaux du Nunavik. Plus largement, favoriser l'emploi d'Inuits avec des conditions de travail comparables à celles que reçoivent les non-Inuits permettrait de baisser les coûts élevés liés à l'embauche de personnel non local. « Ce qui est en jeu ici, c'est bien l'implémentation des provisions de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois visant à favoriser l'emploi inuit, car il s'agit de la seule option viable sur le long terme », explique Minnie Grey, directrice générale de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik.

La RRSSSN a également témoigné des pratiques discriminatoires de certains établissements du réseau de la santé qui refusent d'inscrire des patients du Nunavik sur leurs listes d'attente ou surfacturent les établissements du Nunavik lorsqu'ils ont la charge des patients du Nunavik. Ces établissements offrent des soins très spécialisés aux patients inuits que notre réseau n'est pas encore en mesure de fournir.

« Nous croyons fortement que les patients du Nunavik sont victimes de discrimination en raison de leur provenance et que les établissements de soins de longue durée comprennent mal leurs obligations envers tout résidant de la province de Québec », déclare Minnie Grey. Afin de limiter notre vulnérabilité, nous avons entrepris les efforts nécessaires pour offrir, au Nunavik même, ces services résidentiels à long terme jusqu'à maintenant offerts seulement hors notre territoire.

P.O. BOX 900, KUUJJUAQ (QUÉBEC) J0M 1C0
TEL: 1-844-964-2244 / 819 964-2222 FAX: 819 964-2888

ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐃᓗᓯᓕᓇᓂᕐᒧᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ
RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU NUNAVIK
NUNAVIK REGIONAL BOARD OF HEALTH AND SOCIAL SERVICES

Communiqué

La Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik est un organisme public créé en 1978 en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Elle est chargée de fournir sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55e parallèle des services de santé et des services sociaux aux habitants des 14 communautés.

– 30 –

Source : Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

Pour renseignements : Jenny Simpraseuth,
Agente de communication, RRSSSN
Tél. : 819 964-2222 poste : 229